



Procès-verbal

Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2020

Présidence : Jacques Berset

Citoyennes et

Citoyens présents : 66 (avec un départ anticipé et deux arrivées tardives)

Presse : Madame Cordula Blanc, Freiburger Nachrichten et le Murtenbieter

Jacques Berset souhaite la bienvenue à cette assemblée ordinaire du budget et remercie les citoyens qui se sont déplacés nombreux ce soir.

Il salue spécialement Madame Cordula Blanc qui s'est déplacée pour le Freiburger Nachrichten et le Murtenbieter.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 49 du 4 décembre 2020, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages.

Sont proposés comme scrutateurs :

- Monsieur Marc Morandi
- Monsieur Christophe Savoy

Ils acceptent leur mandat et comptent les personnes présentes à ce moment-là.

L'ordre du jour est énoncé :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 octobre 2020
2. Budget 2021
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget d'investissement
 - 2.2.1. Renouvellement de l'éclairage de la halle polyvalente
 - 2.2.2. Equipement photovoltaïque sur la station de pompage
 - 2.2.3. Rénovation du toit de l'immeuble Route de la Gare 10/12
 - 2.3. Rapport de la commission financière
 - 2.4. Présentation de la planification financière à 5 ans
3. Acquisition de 42 places PC - abri protégé
4. Approbation du règlement des finances (RFin)
5. Promotions civiques
6. Divers

Jacques Berset précise que le point 2.2.2. a fait l'objet d'une contre-proposition qui sera traitée lors de ce point. Il demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler par rapport à la convocation et à l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée est déclarée ouverte.



1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 octobre 2020 n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté auprès de l'Administration communale et sur le site internet 10 jours avant l'Assemblée et, sur demande, être remis aux citoyens.

Jacques Berset demande aux citoyens s'il y a des remarques ou des questions par rapport au procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité par vote à main levée. Des remerciements sont adressés à la secrétaire.

2. BUDGET 2021

Le Syndic introduit le point en précisant que la présentation du budget sera faite de manière plus succincte qu'à l'accoutumée mais que les questions peuvent être posées.

2.1. Budget de fonctionnement

La Boursière lit les chiffres totaux par chapitre et explique les différences entre le budget 2020 et 2021.

Chapitre 0 – Administration

Budget 2021		Différence	
Charges	Produits	Charges	Produits
511'500.00	62'920.00	15'310.00	8'420.00

01 Assemblée communale et Conseil communal

L'augmentation des charges est due principalement au changement de législature et au passage MCH2.

02 Administration communale

Les raisons sont identiques qu'au sous-chapitre 01. On y ajoutera les frais engagés par les mesures COVID-19 et la politique salariale qui a été reconduite.

Aucune question n'est posée.

Chapitre 1 Ordre public

Budget 2021		Différence	
Charges	Produits	Charges	Produits
117'216.00	65'000.00	-12'784.00	0.00

La baisse des frais se situe dans les charges obligatoires des frais de curatelle et de la cotisation à l'Association des sapeurs-pompiers de la région de Morat.



Chapitre 2 Enseignement et formation

Budget 2021		Différence	
Charges	Produits	Charges	Produits
1'475'800.00	288'540.00	-55'947.00	52'700.00

- La diminution des frais du chapitre Cycle obligatoire est due au fait que Morat appliquera MCH2 en 2021 déjà et que ce modèle comptable n'admet plus de constitution de réserves.
- Le poste Administration scolaire prévoit de l'entretien supplémentaire à cause de la situation sanitaire qui exige désinfections et nettoyages en plus.
- Pour les produits, il s'agit du prix de location de l'école fixé dans la convention.

Aucune question n'est soulevée.

Chapitre 3 Culte, Culture et Loisirs

Budget 2021		Différence	
Charges	Produits	Charges	Produits
183'190.00	9'200.00	6'390.00	-2'870.00

Halle polyvalente :

- Des frais de protection COVID sont prévus, par contre les locations ont été revues à la baisse.
- Un adoucisseur d'eau sera installé.
- Les places de jeu ne demanderont pas d'entretien ce qui diminue les charges.

Aucune question n'est soulevée.

Chapitre 4 Santé

Budget 2021		Différence	
Charges	Produits	Charges	Produits
338'500.00	00.00	-4'960.00	0.00

Il s'agit de charges liées. Les frais des homes médicalisés augmentent tandis que ceux liés au Spitex sont en diminution.

Aucune question n'est posée.

Chapitre 5 Affaires sociales

Budget 2021		Différence	
Charges	Produits	Charges	Produits
475'700.00	1'000.00	11'000.00	0.00

Il s'agit également de charges liées. Tous les chapitres concernant le social ont augmenté.
Aucune question n'est posée.



Chapitre 6 Transport et communication

Budget 2021		Différence	
Charges	Produits	Charges	Produits
361'405.00	88'470.00	5'905.00	-4'430.00

- Les dépenses se tiennent.
- Le poste concernant l'étude pour la route de Palud représente uniquement un solde.
- La participation au trafic régional a augmenté de plus de CHF 10'000.00. Il s'agit d'une charge liée.
- Achat des deux abonnements journaliers CFF.

Sur demande de la commission financière, le Conseil communal a décidé de laisser l'Assemblée voter cette acquisition.

En effet, avec la situation COVID, les ventes d'abonnement ont diminué de plus de la moitié en 2020. Le Conseil communal a réfléchi et propose d'investir une somme de CHF 10'000.00 en faveur de la mobilité douce. Une solution portant probablement sur la participation à l'achat d'un abonnement demi-tarif sera faite à la population.

Jacques Hayoz demande quelles sont les alternatives.

Jacques Berset répond que l'alternative n'est pas complètement définie mais que l'idée serait de participer à l'achat d'abonnement demi-tarif.

Nicole Hayoz tient à souligner que c'est une décision assez radicale car nous vivons maintenant une période difficile mais avant, les abonnements étaient très appréciés. Il faudrait peut-être réfléchir à la durée de la suppression, un an peut-être mais ensuite il faudra réenvisager la situation.

Jacques Berset répond que c'est exact, avant la situation COVID, la vente couvrait le 80% de l'acquisition des abonnements. C'est à l'Assemblée de décider.

Claude Maier pense qu'il y a également les billets dégriffés qui font diminuer la vente des cartes journalières car, il y a maintenant des voyageurs qui privilégient cette solution à l'abonnement général.

Jacques Berset confirme que les billets dégriffés et l'abonnement demi-tarif offre des prix sans concurrence.

Le Syndic demande à l'Assemblée de voter :

1. Achat des deux abonnements journaliers

Oui 24 - Non 36 - Abstention 6

2. Autre participation de la commune à la mobilité douce

Oui 30 - Non 24 - Abstention 6



Chapitre 7 Protection – aménagement de l'environnement

Budget 2021		Différence	
Charges	Produits	Charges	Produits
599'360.00	497'490.00	47'220.00	19'195.00

70 Approvisionnement en eau

Une commission technique pour la distribution de l'eau sera mise sur pied.
Le montant de la vente d'eau a été revu à la hausse.

71 Protection des eaux

Les deux associations de communes auxquelles nous prenons part ont planifié des investissements et un plan a été établi jusqu'en 2027.

72 Ordures ménagères

Nous couvrons les frais à hauteur de 71.62 %.

74 Cimetière

Une désaffectation d'une partie du cimetière est prévue au premier trimestre 2021.

79 Aménagement du territoire

Le plan communal des énergies sera établi dans le cadre de Cité de l'énergie et la commission sera de fait plus active.

Aucune autre question n'est posée.

Chapitre 8 Economie

Budget 2021		Différence	
Charges	Produits	Charges	Produits
16'300.00	6'000.00	-2'500.00	-2'200.00

La diminution des produits est située au niveau de la location de la cabane forestière.
Aucune question n'est posée.

Chapitre 9 Finances et impôts

Budget 2021		Différence	
Charges	Produits	Charges	Produits
1'047'226.00	4'121'418.00	-210'724.00	-264'512.00

90 Impôts : une baisse a été prévue pour les personnes physiques selon l'encaissement 2020. Pour les personnes morales 15% de moins ont été annoncés par le canton.
La péréquation financière baisse de CHF 240'994.00.

942 Immeuble du patrimoine financier : un nouveau compte a été créé. Il est envisagé qu'un tiers se charge en partie de la gestion et de l'entretien des bâtiments communaux.

943 Chauffage à distance : les frais ont été adaptés à la réalité. Nous constatons que la charge nette s'élève à CHF 15'850.00 pour une dizaine de bâtiments.

944 Centre-Village : les charges et produits ont été estimés à la situation du jour. Un seul appartement est vacant.

Christian Tardin demande ce que représente les charges de 1'047'226.

La Boursière explique qu'il s'agit du total des charges des sous-chapitres 900 Impôts, 93 Péréquation financière, 94 Gérance de la fortune et des dettes, 943 Chauffage à distance, 944 Centre-Village.



2.2. Budget d'investissement

2.2.1. Renouvellement de l'éclairage de la halle polyvalente

Léo Colautti prend le micro pour présenter le premier point des investissements.

Depuis son inauguration, la halle polyvalente a subi quelques travaux d'amélioration mais son éclairage est demeuré le même. Si les néons étaient à la pointe de la technologie il y a 30 ans, les techniques d'éclairage ont beaucoup évolué.

Dans le cadre du développement durable et pour une efficacité énergétique et financière, les autorités proposent le renouvellement de l'éclairage de la halle polyvalente en LED.

Un plan d'éclairage a été étudié et le flux lumineux nécessaire aux activités de cette halle polyvalente ont été estimés. Il est prévu :

- 15 plafonniers résistants aux chocs de balle ainsi qu'un éclairage de secours.
- Installation d'un tableau multisport avec affiche de l'heure.
- Remplacement de deux bornes extérieures.

Coût total de l'investissement

CHF 32'000.00 (TTC)

=====

Amortissement annuel 3%.

Financement par le fonds de commune.

Christian Tardin dit que passer à un éclairage moins vorace en énergie est certainement une très bonne chose. A titre privé il a procédé à de tels changements mais, il ne se représente pas le potentiel d'économie pour un aussi grand bâtiment.

Léo Colautti dit qu'il n'y a pas que l'énergie qui a été prise en compte pour cette proposition mais également l'entretien. Il y a actuellement 90 néons d'une trentaine de watts. La moitié moins d'énergie devrait être utilisée. De plus, les néons sont des lampes un peu plus polluantes que d'autres. Il y a aussi la luminosité qui pèse dans le choix ainsi que l'entretien. Partir sur un système plus moderne comme la LED donne des avantages.

La Présidente lit le rapport de la commission.

Aucune autre question n'est soulevée, **Jacques Berset** passe au vote par main levée

Résultat : Oui 65 voix - Non 0 voix - Abstention 1 voix



2.2.2. Equipement photovoltaïque sur la station de pompage

Jacques Berset présente le point suivant qui se veut également être un petit pas vers la consommation d'énergie renouvelable. Il précise encore qu'un contre-projet a été soumis par Madame et Monsieur Anne-Lise et Armin Aebi.

La station de pompage de la Motte est une grande consommatrice d'énergie. En effet en 2019 pas moins de 105'320 kWh ont été utilisés pour son fonctionnement.

Les autorités communales ont décidé d'équiper cette installation de distribution d'eau de panneaux solaires photovoltaïques.

Une surface de 74 m² pourra être posée sur une partie du toit.

44 modules solaires photovoltaïques.

Garantie de production de 25 ans.

Coût total de l'investissement

CHF 35'000.00 (TTC)

=====

Amortissement annuel 10%. Financement par le fonds de Commune.

Le contre-projet reçu à l'administration communale le 11.12.2020 :

Propositions concernant le point 2.2.2 de l'ordre du jour pour l'assemblée communale de Cressier du 15.12.2020 :

La proposition d'une installation photovoltaïque (PV) est très positive. Mais avant une installation PV à la station de pompage, les points suivants sont impérativement nécessaires :

- 1.) Remplacer les 3 pompes existantes par des nouvelles pompes avec un meilleur rendement et une régulation de vitesse. Ceci pour réduire la consommation électrique de toute l'année, à toute heure du jour et en l'absence d'ensoleillement.
- 2.) Ajouter un deuxième bassin/réservoir de 200-300m³, pour optimiser les cycles de pompage aux tarifs réduits (ou au futur à la station PV), et adapter le fluide optimal pour la filtration de charbon actif existante. L'actuel unique bassin/réservoir de 100m³ ne permet pas un pompage optimal et un entretien sans interruption de fourniture en eau.
- 3.) Avant d'installer une station PV, il faut impérativement régler les problèmes avec le Chlorothalonil et d'autres pesticides dans l'eau de notre puits selon les normes, directives et lois en vigueur. Sinon nous risquons d'arrêter notre source d'eau pour 10-15ans et nous faire alimenter notre réservoir par un autre fournisseur d'eau, comme vous l'avez déjà mentionné dans votre bulletin du 15.07.2020.

Nous proposons donc de repousser cette installation PV et résoudre d'abord les problèmes mentionnés ci-dessus et nous demandons un vote par scrutin pour la proposition du Conseil communal et de notre proposition.

Cressier, le 11.12.2020

Armin et Anne-Lise Aebi

A. Aebi *A. L. Aebi*



COMMUNE DE CRESSIER

Le Syndic passe la parole à Armin Aebi qui parle au nom de son épouse également.

Depuis longtemps, ils se préoccupent de la qualité et du système de l'eau. Tout le monde a été surpris de recevoir l'information du taux de de chlorothalonil de 1,47 microgramme contenu dans notre eau.

Jacques Berset arrête Monsieur Aebi en lui disant que ses propos n'ont rien à voir avec l'investissement pour des panneaux solaires. Selon ce qui a été demandé dans sa proposition des réponses sont prêtes mais la qualité de l'eau n'est pas le propos.

Armin Aebi dit que c'est lié car toutes les recherches qu'il a fait jusqu'à présent démontrent que nous ne nous en sortirons pas aussi facilement pour atteindre un taux acceptable. C'est-à-dire que nous sommes obligés de nous approvisionner ailleurs en eau. Il ne sait pas si c'est possible avec le projet du CCMM. Les informations qu'il a reçues cette semaine du CCMM

Jacques Berset l'interrompt à nouveau en disant que ce n'est pas le sujet et que si nous commençons à traiter du thème de l'eau on s'étendra longtemps sur le thème. La proposition pose des questions auxquelles le Syndic va répondre mais il ne tient pas à parler du chlorothalonil car personne ne peut répondre aux questions et ce n'est pas le sujet.

Armin Aebi reprend la parole en disant vouloir faire court. Il a eu des informations du côté de Monsieur Didier Castella ainsi que, tout récemment, de la Présidente du Grand-Conseil. Le couple Aebi a présenté sa proposition car elle lui tient à cœur et, de tous les côtés, il a été soutenu dans son idée de nous procurer l'eau correctement, d'après les lois en vigueur. Il le regrette mais pour ces prochaines années, il pense sincèrement que notre source sera arrêtée alors, ça ne fait aucun sens d'installer du photovoltaïque même qu'il n'est pas contre ce genre d'installation. De plus, il a eu des contacts avec Monsieur José Carvalho concernant le système de pompage. Les pompes ont un certain âge et nous savons que si nous les changeons, nous aurons un meilleur rendement et aussi une installation à vitesse augmentée qui permettrait premièrement de mieux asservir le charbon actif et aussi de mieux utiliser le photovoltaïque qui ne fonctionne pas la nuit. Monsieur Carvalho lui a présenté l'idée d'un deuxième réservoir qui, selon le conseiller, est nécessaire pour mieux pouvoir servir ces pompes. C'est pour cette raison que la proposition a été faite de revoir ces problèmes de pompes, de meilleur rendement, de régulation de vitesse et un deuxième réservoir. Mais en premier, il est nécessaire de savoir si nous pourrions encore utiliser la source prochainement. Il a reçu une lettre de la DIAF qui dit clairement que si une autre alternative se présente pour alimenter notre réseau, nous devons l'exploiter dans les deux mois. Rien n'a été entrepris. Nous avons une connexion sur Guschelmuth.

Jacques Berset intervient en disant ne pas vouloir brasser l'eau de la région et qu'il aimerait répondre aux questions qui ont été posées :

Pompes : les pompes sont de 2001, il est donc vrai que nous n'avons pas la dernière génération. Il faut une certaine force pour amener 150 litres minute à une colonne d'eau d'environ 100 m. Ces pompes sont toutes équipées de variateur de fréquence (ralentissement). Pour expliquer le variateur de fréquence c'est comme une voiture avec une boîte à vitesses manuelles. Au départ en côte la combinaison entre l'embrayage, le frein à main et les gaz est exécutée par le conducteur, le variateur de fréquence l'effectue pour le moteur électrique (ouverture de vanne etc). L'équipement de nos pompes date de 2012.



COMMUNE DE CRESSIER

Pour le réservoir avec la construction du CCMM qui aura un deuxième réservoir, la capacité sera augmentée de 200 m³. C'est-à-dire que la réserve incendie sera réduite car elle sera répartie dans quatre cuves et nous ne livrerons plus d'eau à Courlevon qui consomme environ 90 m³ / jour. Ces deux paramètres récupèrent déjà 300 m³ dont la proposition parle.

Chlorothalonyl : si des contacts ont été établis avec Monsieur Castella c'est très bien mais ce qui est dommage c'est qu'il n'y a aucun dialogue avec la commune. Dernièrement, le Conseiller d'Etat a parlé à la télévision et a dit qu'il ne pouvait rien faire car on ne sait pas quoi faire. Un contact avec Monsieur Morand du bureau Sabert et les communes de Courgevaux et de Morat a été établi la semaine dernière pour parler du problème du chlorothalonyl. Des charbons actifs sont en test en laboratoire et vers la fin de l'année ils seront testés en station de pompage situé sur les bords du Léman. On espère ensuite que ces charbons actifs pourront être nettoyés et régénérés puis réinstallés.

Ce sont les réponses à toutes les questions posées pour que le citoyen puisse se prononcer. Dans la proposition, Madame et Monsieur Aebi demande que la votation soit effectuée par scrutin secret.

Jacques Berset demande s'il y a encore des questions

David Humair il ne se prétend pas spécialiste de l'eau en revanche, il se rend compte, depuis qu'il habite à Cressier, que c'est un sujet récurrent. C'est un défi pour le futur. Il y aura une commission de l'eau, l'an prochain, et il approuve. On peut se poser la question que faire en premier. Il pense que ça vaudrait la peine que la future commission pourrait se pencher sur la problématique et ensuite décider. Il pense qu'il y a du sens dans les propositions du Conseil communal comme dans celle du couple Aebi.

Jacques Berset répond que la commission de l'eau est une proposition du Conseil communal pour palier au départ de notre fontainier José Carvalho. Cette commission se voudra technique pour la distribution d'eau en soutien du nouveau conseiller responsable de l'eau. C'est un sujet compliqué que José Carvalho et Philippe Berset maîtrise grâce à leur grande connaissance du réseau.

David Humair dit qu'il serait bien d'avoir une vraie réflexion à long terme sur la gestion de l'eau à Cressier car ça va être de plus en plus compliqué.

Jacques Berset dit que la réflexion est faite par rapport au projet CCMM qui doublera le réservoir et les conduites. Demain, d'autres liaisons se feront en plus. L'idée de départ était d'installer des panneaux photovoltaïques pour faire un premier pas vers l'énergie renouvelable.

Hans Köhli prend la parole et dit que son métier traite du photovoltaïque et qu'il aimerait juste préciser quelques points. L'installation photovoltaïque, même en cas d'arrêt des pompes pour prendre de l'eau ailleurs, reste un bon investissement pour la commune car l'énergie pourra être réinjectée dans le réseau de Groupe E. La toiture est plate donc idéale pour ce genre d'installation. Beaucoup de citoyens ont procédé à ce genre d'installation en privé. La commune n'en a aucune en ce moment et cette action devrait produire un effet moteur et multiplicateur pour cette nouvelle énergie surtout avec les prix pratiqués aujourd'hui. De plus, la situation de l'objet est excellente et rien ne sera perdu, l'énergie sera utilisée. Le traitement d'eau n'a rien à voir avec la proposition du Conseil communal.



COMMUNE DE CRESSIER

Roman Huber dit qu'il être pour les installations photovoltaïques mais le plus efficace c'est d'utiliser l'énergie directement sur place. Il revient sur la proposition de Madame et Monsieur Aebi qu'il soutient car ce n'est pas le bon moment de faire un investissement là. Nous aurions meilleur temps de résoudre le problème de l'eau potable. Dès que la solution sera trouvée, tout pourra se réaliser ensemble ça aurait plus de sens. Si nous désirons installer des panneaux photovoltaïques, il est toujours pour mais, à son avis, il serait préférable de le faire à un autre endroit pour ne pas être forcés de désinstaller et réinstaller. On ne connaît pas la solution pour notre eau potable.

Hans Köhli dit que les propos de Monsieur Huber sont tout à fait justes concernant l'autoconsommation. De plus, si les pompes ne sont pas arrêtées c'est un potentiel de plus de 100'000 kw/h sur place et si durant les cinq prochaines années l'exploitation se poursuit, l'investissement de CHF 35'000.00 reste une bonne affaire. Il rappelle qu'il n'y aurait aucune perte d'énergie, pas de désinstallation nécessaire puisque le réseau récupère l'énergie. Mais il est vrai que l'autoconsommation est idéale et notre station de pompage en profitera.

Harald Pier aimerait connaître combien les panneaux photovoltaïques produiront de KWh par année. A combien se monteraient les économies potentielles et à quel amortissement peut-on s'attendre ?

Jacques Berset répond qu'il faut compter avec un amortissement de 10%, donc environ une dizaine d'année.

Hans Köhli argumente que 74 m² produisent environ 10 kw/pic c'est-à-dire 10'000 KWh en gros qui pourront être utilisés, en autoconsommation, au maximum à 65%.

Harald Pier dit que ceci correspond donc à 1/10^{ème} de la consommation de l'année.

David Humair demande par qui seront installés ces panneaux.

Jacques Berset répond que nous ne connaissons pas encore l'installateur. Une demande d'offre est faite avant l'Assemblée pour connaître les coûts et ensuite des soumissions seront remplies par différentes sociétés.

Christophe Savoy, partisan du photovoltaïque, dit que pour ce point du budget, il se demande si le timing est juste. Madame et Monsieur Aebi ne sont pas hors sujet sur ce point car la priorité doit être mise sur la qualité de l'eau. Sa réflexion est celle-ci : nous installerions des panneaux photovoltaïques sur le toit de la station de pompage qui potentiellement, par pure spéculation, serait peut-être amenée à ne plus être utilisée pendant un certain temps. En effet, l'arrêt de nos installations serait en faveur d'une prise d'eau potable temporaire par la canalisation de Gulschelmuth qui nous fournirait de l'eau de la Tuffière dont le taux en chlorothalonil est en dessous des 0.1. Notre eau en contient à 1,4, nous sommes la douzième commune la plus élevée en teneur de chlorothalonil du canton sur 381 échantillons, ce n'est pas rien. Des mesures devront être prises dans les deux ans, selon la directive de juillet, six mois sont déjà passés. Nous sommes tous au clair avec le fait que le photovoltaïque est un bon équipement et que l'énergie ne serait pas perdue le cas échéant mais, est-ce le moment de faire cet investissement ou, réglons-nous d'abord les problèmes avec un arrêt momentané de la station pour ensuite remettre le tout en route.



COMMUNE DE CRESSIER

Jacques Berset dit ne pas vouloir aller trop loin dans la technique mais précise que le réservoir se situe à Bouley et, selon la provenance de l'eau fournie, il faudra la pomper. Comment ? c'est un mystère mais si elle transite par le réservoir, elle sera pompée pour être redistribuée dans le réseau par gravité et pression. Toutes ces questions sont des considérations techniques – avec la situation chlorothalonil nous ne sommes pas inactifs. Sachez que nous sommes équipés pour mettre du charbon actif, nous en avons déjà mais d'une sorte qui ne filtre pas le chlorothalonil. Nous nous préoccupons de la situation mais ce n'est pas le sujet à développer.

Le Syndic revient sur la question du vote à bulletin secret et demande à l'assemblée son avis.

Deux personnes se prononcent pour. Comme un cinquième de l'Assemblée doit être en faveur de la proposition, le vote sera procédé à main levée.

La Présidente lit le rapport de la commission financière.

Jacques Berset passe au vote en demandant à l'Assemblée de voter en premier la proposition du Conseil communal

Résultat : Oui 48 voix - Non 16 voix - Abstention 2 voix

2.2.3. Rénovation du toit de l'immeuble Route de la Gare 10/12

Le bâtiment Route de la Gare 10/12 est un bâtiment protégé de catégorie C3. Il date des années 1850.

Il a traversé les âges et a servi notamment de laiterie, de morgue, d'immeuble d'habitation et de magasin. Aujourd'hui il abrite l'Ecole maternelle La Licorne et un logement y est encore occupé.

Tout le bâtiment devra faire l'objet d'une réfection à moyen terme.

Le premier pas urgent avant une détérioration irrémédiable est la rénovation de la toiture.

Coût total de l'investissement

CHF 130'000.00 (TTC)

=====

Amortissement annuel 3%.

Financement par le fonds de Commune.

Jacques Berset ouvre le point suivant en précisant qu'il s'agit du bâtiment de la vieille laiterie. Le toit se détériore surtout du côté nord ; des tuiles sont cassées, elles tombent dans les chenaux. La proposition du Conseil communal est une première étape de rénovation de ce bâtiment. Le montant proposé ci-dessous comprend de la tuile rouge – un passage par le Service des biens culturels sera obligé car le bâtiment est protégé – réparation des chevrons, enlèvement des tuiles et lattes, pose d'une sous-couverture étanche et pose des tuiles neuves.

Richard Pilloud s'étonne car normalement lors d'une rénovation le toit est isolé.

Jacques Berset explique que ce bâtiment n'est pas habité jusqu'en haut. Par expérience et comme au Centre-Village, les toits ont été laissés froids. Il s'agit d'un ancien toit et il arrive souvent qu'en isolant des problèmes de moisissure et de pourriture apparaissent ; il est possible d'isoler mais il s'agit d'un galetas. Si plus tard quelque chose est entrepris, c'est l'enveloppe des appartements qui sera isolée. Ce serait dommage de poser de l'isolation alors que ce n'est pas chauffé en dessous et de plus les charpentiers le déconseillent.



COMMUNE DE CRESSIER

Richard Pilloud demande de quelle hauteur sont les combles et si ce volume ne pourrait pas être utilisé en le rendant habitable.

Jacques Berset répond que là nous entrerions dans une autre optique. Ce bâtiment est protégé et l'idée du Conseil communal et de ne pas laisser pourrir le toit comme une autre ferme qui se trouve au village, ce n'est pas très esthétique. Si une rénovation complète du bâtiment est désirée, il faudra contacter un architecte, faire une étude et passer par le Service des biens culturels. C'est au minimum deux ans de délai et de dégradations supplémentaires. C'est pour cette raison que cette mesure d'urgence est demandée et ensuite on pourra peut-être faire une étude d'ensemble pour le reste.

Christian Tardin demande quelle est la surface du toit à rénover.

Jacques Berset répond 392 m² avec sous-couverture de 32 mm avec sous-lattage, lattage et tuiles en terre cuite. Il s'agit également d'une question de sécurité à cause des tuiles qui pourraient tomber sur le trottoir.

Jacques Hayoz demande si la base de ce bâtiment est suffisamment solide pour investir un tel montant pour un nouveau toit. Il entend les murs, les pierres etc.

Jacques Berset dit qu'elle est assez solide. C'est une construction en molasse – de gros murs.

Plus aucune question n'est posée.

La Présidente de la commission financière lit le rapport

Le vote est procédé. **L'investissement est accepté à l'unanimité.**

La boursière lit encore les chiffres des investissements reportés pour 2021

Chapitre 1

- Redistribution de la subvention ECAB pour le Centre de renfort CHF 127'145.00

Chapitre 3

- Aménagement de la place de jeu CHF 40'000.00

Chapitre 4

- Agrandissement et transformation des homes médicalisés CHF 104'750.00

Chapitre 7

- Extension du réseau d'eau CCMM CHF 508'000.00
- Taxe de raccordement eau potable CHF 50'000.00
- Taxe de raccordement eau potable (charge de préférence) CHF 133'000.00
- Redistribution de la subvention CCMM CHF 51'000.00
- Taxe de raccordement épuration des eaux CHF 15'000.00
- Taxe de raccordement épuration des eaux (charge de préférence) CHF 27'500.00

Chapitre 8

- Réfection des chemins AF CHF 29'400.00



Récapitulation

Fonctionnement 2021	Charges	Produits
0. Administration	511'500.00	62'920.00
1. Ordre public	117'126.00	65'000.00
2. Enseignement et formation	1'475'800.00	288'540.00
3. Culte, Culture et Loisirs	183'190.00	9'200.00
4. Santé	338'500.00	0.00
5. Affaires sociales	475'700.00	1'000.00
6. Transports et communications	361'405.00	88'470.00
7. Protection – Aménagement et environnement	599'360.00	497'490.00
8. Economie	16'300.00	6'000.00
9. Finances et impôts	1'047'226.00	4'121'418.00
Totaux	5'126'107.00	5'140'038.00
Excédent de produits	13'931.00	

Investissements 2021	Charges	Produits
0. Administration	---	---
1. Ordre public		127'145.00
2. Enseignement et formation	---	---
3. Culte, Culture et Loisirs	72'000.00	---
4. Santé	104'750.00	---
5. Affaires sociales	---	---
6. Transports et communications	---	---
7. Protection – Aménagement et environnement	543'000.00	276'500.00
8. Economie	29'400.00	---
9. Finances et impôts	130'000.00	---
Totaux	879'150.00	403'645.00
Excédent de charges		475'505.00

Après lecture du rapport de la commission financière **Jacques Berset** procède au vote pour l'acceptation du budget de fonctionnement avec sa modification au chapitre 6 et le budget des investissements.

Résultats : 63 oui - 0 non - 2 abstentions



2.3 Rapport de la commission financière

Rapport de la Commission financière

Assemblée communale du mardi 15 décembre 2020 :

BUDGET 2021

Les membres de la Commission financière de la commune de Cressier se sont réunis le mercredi

4 novembre 2020 avec le responsable des finances, Leo Colautti et la boursière communale, Sylvie Staehlin. Les documents du budget de fonctionnement et d'investissements 2021 nous avaient été transmis quelques jours plus tôt, tout comme le plan financier. Ils nous ont présenté et expliqué les budgets et ont répondu de manière très claire à nos questions. Nous les remercions sincèrement pour l'excellente présentation, la clarté des explications et des informations données.

Le plan financier sur les 5 prochaines années montre la nécessité d'avoir augmenté le taux d'imposition et d'avoir réintroduit la contribution immobilière. Une analyse pertinente sera faite pour le budget de 2022, au plus tard pour le budget 2023, sachant que nous sommes aujourd'hui dans une incertitude économique avec la crise sanitaire et que le passage au MCH2 nous réserve encore quelques inconnus.

La présentation de cette analyse se fera sous la forme d'un tableau avec plusieurs scénarios possibles.

Voici notre rapport :

Budget de fonctionnement pour l'année 2021

Le budget 2021 affiche un bénéfice de 13'931 francs. Nous avons analysé chaque chapitre l'un après l'autre et n'avons pas de remarques particulières à évoquer. Le budget nous paraît réaliste tant en ce qui concerne les charges que les produits. Les prévisions sur les impôts des personnes morales devraient rester stables entre 2020 et 2021.

La péréquation financière est passée de 937'000 francs en 2020 à moins de 700'000 francs pour le budget 2021. Cette baisse est une bonne nouvelle pour les liquidités et bien entendu pour le résultat financier. Le montant de la péréquation financière s'abaissera ensuite en 2022 à environ 500'000 francs pour se stabiliser en 2023 aux alentours de 300'000 francs.

Un élément particulier est mis au budget de fonctionnement 2021, il s'agit du plan actuel des énergies pour le projet Cité de l'Énergie. Le Conseil d'Etat souhaite qu'à moyen terme toutes les communes soient labellisées « Cité de l'Énergie ».

Les frais d'exploitation du CAD s'élèvent à 55'850.00 francs, coût de fonctionnement et de consommation confondus. Après déduction de la vente de kw et des imputations internes, il ressort que les frais de fonctionnement et d'entretien seuls s'élèvent à 15'850 francs, ceci pour les 10 bâtiments qui y sont reliés.

La Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement de 2021 tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

Budget d'investissement pour l'année 2021

Les investissements en cours de réalisation (donc déjà votés ultérieurement), reconduits ou liés à des engagements dans des associations ne sont pas présentés ci-dessous.

1. Nouveaux investissements dès 2021

A) Rénovation de l'éclairage de la halle polyvalente

Un remplacement des lampes fluorescentes par un éclairage LED permettrait une économie d'énergie sur le long terme, une amélioration de la qualité de l'éclairage ainsi qu'une maintenance facilitée des installations. La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement de 32'000 francs.



B) Installation photovoltaïque

Ce projet a tout son sens, y compris celui d'aller dans celui de la Cité de l'énergie. La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement de 35'000 francs.

C) Rénovation du toit de l'immeuble à la route de la Gare 10/12

La toiture étant en mauvais état et avant que cela induise des dégâts plus importants, il est nécessaire de procéder à sa réfection. La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement de 130'000 francs.

La Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissements 2021 en vote final tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

Cressier, le 15 décembre 2020

La présidente Christiane Pilloud

Les membres : Bruno Gross, David Humair, Joël Oberson, Sébastien Berset

2.4. Présentation de la planification financière à 5 ans

La boursière dit que la planification financière a été étudiée et revue maintes reprises. La version présentée ce soir a été arrêtée au mois de novembre. Il est clair que ce plan est variable selon les éléments portés à la connaissance de Conseil communal.

Les chiffres sont présentés sur la base des budgets et comptes 2019, le budget 2020 revu étant donné que deux terrains ont été vendus, le dernier au début décembre 2020, pour un montant de CHF 500'000.00. De plus l'extourne pour risque de taxation reportée pour cette année et pour la dernière fois augmente le résultat de CHF 300'000.00.

Les budgets 2021 ont été reportés selon ce qui a été accepté ce soir.

Le fonctionnement 2022 à 2025 prévoit :

Chapitre 0 à 8 :

Charges : une augmentation de frais linéaires calculée sur une moyenne des 5 dernières années

Produits : une petite baisse due aux locations en diminution.

Chapitre 9 Finances et impôts :

Charges : adaptation par rapport aux encaissements et au calcul de la péréquation financière

Produits : baisse prévue pour 2021 par le canton sur les personnes physiques et morales a été reconduite sur 2022 puis une augmentation linéaire a été imputée jusqu'en 2025.

A part 2022 qui prévoit un résultat déficitaire, le fonctionnement des autres années est équilibré.

Investissement : pour l'instant aucun investissement supplémentaire n'a été annoncé. Le changement de législature en 2021 en est la cause.

Les remboursements des reconnaissances de dettes courent jusqu'en 2025.

Christian Tardin demande comment les 5% définis par le canton sont appliqués sur les chiffres présentés.

La boursière explique que les baisses ont été appliquées sur tous les impôts encaissés soit également sur les impôts irréguliers et autres.



COMMUNE DE CRESSIER

Christian Tardin dit qu'il s'agit d'une prévision prudente

La boursière confirme

Astrid Muller demande quels sont les terrains qui ont été vendus.

La boursière indique qu'il s'agit de terrains dans la zone artisanale.

Astrid Muller a lu que le terrain de foot aurait été vendu selon la feuille officielle.

La boursière explique qu'il s'agit en fait de l'inscription du Droit Distinct Permanent et non d'une vente.

Léo Colautti s'adresse à l'Assemblée et précise que le plan financier se veut dynamique et qu'il sera tenu à jour régulièrement. Pour les investissements, il est vrai que rien n'a été prévu car il a été décidé qu'aucune grande dépense ne serait envisagée avant le début de la nouvelle législature.

3. ACQUISITION DE 42 PLACES PC - ABRIS PROTÉGÉS

Dans le cadre d'une construction privée à la Route d'Erbina, 42 places – abris protégés supplémentaires – ont été créés. Celles-ci ont fait l'objet d'une convention passant par le biais du Service cantonal de la protection civile. Le montant de rétrocession correspond à la somme facturée pour chaque permis de construire soit CHF 1'500.00 la place. Le fonds communal encore à notre disposition nous permettra d'amortir cette dépense extraordinaire du fonctionnement 2020.

Ces places feront l'objet d'une servitude en faveur de la commune qui doit être enregistrée au Registre foncier du Lac.

Cette acquisition peut alors être qualifiée d'achat d'immeuble et le coût total dépassant le montant de compétence du Conseil communal fixé en début de législature à CHF 50'000.00,

la décision revient à l'Assemblée communale.

Achat de 42 places PC – abris protégés – à CHF 1'500.00 **coût total CHF 63'000.00**

=====

Financement par le compte de réserve Fonds spécial PC.

Jacques Berset reprend la parole pour présenter le point 3. Même qu'il s'agit d'une simple formalité, le Syndic demande à Madame et Monsieur Patricia et Hans Köhli de se récuser étant donné qu'ils sont les propriétaires de la construction en question.

Richard Pilloud demande à quoi servent ces places d'abri PC.

Jacques Berset répond que c'est de l'ordre de la protection civile de Fribourg. D'une part pour la guerre ou abri contre un incident nucléaire. Les abris PC chez le couple Köhli servent pour l'instant de caves mais le tout est équipé selon les règles en vigueur.

Christophe Savoy demande combien de places d'abri PC avons-nous par rapport au quota nécessaire.



COMMUNE DE CRESSIER

Jacques Berset répond qu'il ne sait pas exactement le nombre. Il y en a dans tout le village ici même sous la halle, à l'école, au Pra -Rond sous le shop.

David Humair demande ce qui se passe en cas de refus de l'objet.

Jacques Berset continue en disant que nous devons alors revenir avec le sujet à une autre Assemblée avec des arguments plus précis. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une formalité étant donné que si le montant avait été inférieur à CHF 50'000.00 l'acceptation n'aurait pas dû passer par l'Assemblée

Nathalie Hayoz comprend qu'il est nécessaire d'avoir des abris PC par contre, vu que ça dépasse le budget, elle se demande pourquoi ça n'a pas été demandé avant la construction.

Jacques Berset répond que ça ne dépasse pas le budget mais la compétence du Conseil communal. De plus le montant est payé par les subventions prélevées lors de chaque construction.

Nathalie Hayoz demande si chacun peut faire des abris PC dans sa construction.

Jacques Berset explique qu'il faut d'abord faire une demande à Fribourg. La PC cantonale donnera son accord selon le manque de places répertoriées. Auparavant, les maisons étaient équipées directement de trois à quatre places. Aujourd'hui elles sont groupées.

Christophe Hayoz clarifie le point en argumentant sur le fait que les communes doivent couvrir le nombre d'abris PC par rapport à la population. Ensuite, dans le privé, il est possible de faire des demandes pour autant que le nombre des abris dans la commune soit inférieur, ce qui est le cas à Cressier. Lors de la mise à l'enquête de chaque bâtiment, un montant pour ces abris est perçu et attribué à un pot commun au niveau cantonal qui gèrera bientôt le tout. Maintenant, les communes mettent à disposition les soldes actuels du pot commun qu'elles ont encore mais, c'est bientôt terminé. Les demandes seront par contre toujours possibles.

Christian Tardin relève encore que la centrale nucléaire de Mühleberg à laquelle il a été fait allusion est en cours de démantèlement.

Plus aucune question n'est posée. Le vote est procédé à main levée

Résultat : Oui 55 - Non 3 - Abstention 6

La boursière présente le règlement des finances qui est un règlement type fourni par le canton.



4. Approbation du règlement des finances (RFin)

Dans le cadre de l'harmonisation comptable MCH2, les règlements des finances cantonales et communales ont été adaptés.

Le Conseil communal de Cressier a choisi de mettre en œuvre le nouveau plan comptable dès le 1^{er} janvier 2022.

Le règlement type a été établi sur la base des compétences financières déjà existantes qui ont été attribuées au Conseil communal à hauteur de CHF 50'000.00 par objet.

Une limite d'activation pour les investissements doit être fixée, celle-ci sera de CHF 30'000.00.

La Commission financière a été consultée et ses membres ont accepté le règlement tel que proposé.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée de l'accepter également.

Comme il n'y a pas de question, l'Assemblée vote le règlement à main levée et l'accepte à l'unanimité.

5. PROMOTIONS CIVIQUES

Jacques Berset commence en disant que ça lui fait chaud au cœur d'accueillir les nouveaux promus, car, il y a juste 50 ans, il recevait son plateau en bois nominal le soir du 1^{er} août devant l'Eglise.

Il s'adresse aux jeunes adultes. Vous avez maintenant le droit de vote, le droit d'éligibilité, l'accès au permis de conduire.

Les promus présents sont appelés à recevoir un présent et sont applaudis par l'Assemblée. Il s'agit de : Oezarslan Sefa, Pereira da Silva Catarina, Hayoz Emilie, Vonlanthen Marc, Egger Liza, Egger Marvin, Hayoz Léa, Deiss Tristan

Le Syndic félicite tous ces jeunes gens qui acquièrent des droits mais aussi des devoirs comme voter, assister aux Assemblées communales. Il souhaite à chacune et chacun plein succès pour leur avenir.



6. DIVERS

Jacques Berset passe la parole à l'Assemblée.

Christian Tardin commence par dire qu'il a vécu une expérience assez désagréable vendredi dernier par temps de neige sur la route qui mène à Courtepin à travers le bois, face à un tracteur équipé d'un chasse-neige. Il aimerait savoir qui est chargé de ce service actuellement.

Jacques Berset explique que l'entreprise R. Sahli débarrasse la neige sur les routes pour la commune. Nos employés disposent d'un petit tracteur pour déblayer les trottoirs. Le salage est effectué avec le tracteur de la commune.

Christian Tardin poursuit en disant qu'il s'agissait d'un véhicule important qui descendait et occupait toute la largeur de la route. Il roulait à grande vitesse ce qui l'a obligé à reculer vu la manière assez menaçante de conduite. Il s'est retiré de la route mais pas complètement craignant de ne pas pouvoir repartir dans la neige et le tracteur est passé très rapidement à 15 cm de sa portière avec son énorme lame. C'est un comportement absolument scandaleux et il aimerait qu'une remarque soit faite d'une part au chef de l'entreprise et d'autre part au jeune homme qui conduisait ce véhicule d'une manière totalement irresponsable.

Jacques Berset dit que c'est toujours impressionnant de croiser ces lames. Il est possible que la vitesse du véhicule fût élevée. Il sait que le responsable de l'entreprise demande à ses employés de faire attention.

Christian Tardin dit avoir eu une discussion avec le Monsieur en question il y a deux ans déjà lors d'une demande de construction. Il avait promis de parler à ses chauffeurs mais là il ne s'agissait pas de chasse-neige. Manifestement, il y a un sérieux problème dans ce village avec le comportement menaçant des tracteurs, leur bruit et ainsi de suite. Il aimerait qu'enfin ce problème soit pris en compte par la commune. Merci.

Roland Sahli prend la parole à cause de ces tracteurs. Il dit qu'il est possible que leur vitesse soit parfois un peu élevée mais c'est souvent la grandeur des véhicules qui impressionne. Il précise que ses employés ne roulent pas toujours trop vite. Mais si vous êtes assis dans votre voiture et qu'une lame arrive en face cela peut faire un peu peur mais là, s'il restait 15 cm et bien, il y avait 15 cm de marge.

Christian Tardin s'insurge et répond que la route était enneigée et qu'il avait à peine fini de se retirer que ce voyou passait à côté de lui. Il dit qu'il aurait dû faire demi-tour, prendre le numéro de plaque et se rendre à police pour y déposer plainte

Roland Sahli lui répond qu'il peut relever le numéro de plaque et aussi s'adresser directement à lui car il sait où il habite. Il invite Monsieur Tardin à se rendre Route de Villars les Moines 106 pour régler directement les problèmes comme avec la police si elle vient chez lui.



Yves Dietrich aimerait revenir sur la question de la pollution d'eau qui a été discutée maintes fois. Beaucoup de personnes ont dit leur avis. Il pense personnellement que la pollution connue aujourd'hui n'existe pas depuis trois, quatre, cinq ans. Ce qui est clair, c'est que les méthodes de contrôle et de statistiques pour l'eau sont devenues beaucoup plus performantes ces dernières années. Il ne pense pas que cette pollution date d'aujourd'hui. Il en parlait avec son père qui était paysan et qui disait la faute est toujours mise sur les agriculteurs lorsqu'il y a de la pollution. Il faut y réfléchir car à l'époque de l'apprentissage de son père à Grangeneuve, il était de mise de traiter le blé dès qu'il atteignait 50 cm pour qu'il ne grandisse pas plus. Deux semaines après, il fallait donner un coup de pouce pour faire grossir les épis et qu'ils portent beaucoup de grains. C'est à ce moment-là qu'il y a eu beaucoup de pollution. Aujourd'hui les agriculteurs disposent de machines très performantes qui permettent de doser au microgramme près la chimie, pesticides etc. Il pense que la pollution d'aujourd'hui date de 20, 30 voire 40 ans en arrière. Il demande à l'Assemblée d'y penser demain lorsque chacun passera à table et de se poser la question d'où vient ce que nous mangeons ? de chez nous ? voulons-nous arrêter tout ça et importer le tout sans savoir comment la marchandise a été produite. Merci de votre écoute !

Jacques Berset remercie Monsieur Dietrich et complète encore en disant que la pollution dont il est question aujourd'hui sont des produits qui sont mis dans la terre depuis les années 70. Ces pesticides ont été autorisés par la Confédération. Ils ont été interdits le 1^{er} janvier 2020 et les laboratoires ont commencé à tester ces teneurs depuis le 1^{er} juillet 2019. Il est clair que nous sommes tous inquiets mais commençons par la Confédération, car jusqu'à maintenant c'est elle qui a autorisé ces produits pour les interdire et nous dire que nous sommes hors-la-loi. Par contre, elle ne nous dit pas comment faire pour ne pas aller en prison....

Le Syndic demande à l'Assemblée si elle a encore des demandes. Comme ce n'est pas le cas il remercie les personnes présentes qui sont venues nombreuses et qui ont animé cette Assemblée. Il souhaite à tout le monde de belles Fêtes de fin d'année malgré les restrictions valables pour chacun. Il dit encore de ne pas oublier que des élections sont prévues l'année prochaine et que nous sommes à la recherche de candidats.

L'Assemblée est close à 21h45.